

Présents : Roselyne Fonseca, Belker Abderrahmane, Adeline et Eric Bertrand, Philippe Perotin, Jean-François Giroud, Dominique et Catherine Girerd.

Excusés : Andrée Claret, Solange et Robert Vincent.

Intervenant : Pascaline Ménard, responsable service déchets de la communauté de communes Cœur de Chartreuse.

Animation : Cavallo Isabelle, conseillère municipale.

Chez Roselyne Fonseca et Belker Abderrahmane

Le Conseil est ouvert à 17h par la présentation de Pascaline Ménard responsable du service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

1. Les déchets

Ce service comprend deux gardiens de déchèteries, ces deux postes équivalant à 1,1 emplois à temps plein. Le service de collecte des ordures ménagères est maintenant sous traité intégralement.

L'activité de ce service concerne les 16 855 habitants des 17 communes de la CCCC. La commission déchets de la CCCC est composée d'élus municipaux des 17 communes. Pour notre commune, c'est Sébastien Saule qui y siège.

L'organisation et les principales règles de collecte des déchets sont présentées par Pascaline Ménard sous forme de diaporama.

Toutes les directives relatives au traitement des déchets sont issues d'un ensemble réglementaire et législatif dont le but est de protéger les employés chargés des collectes de déchets, d'assurer la santé publique et de protéger l'environnement.

La collecte est organisée autour de **quatre flux** : les ordures ménagères, le tri sélectif, la mise en déchèteries et celui des bio-déchets.

1.1. Les ordures ménagères regroupent sous ce vocable les sacs et les films plastiques, les sachets et les tubes plastiques, la vaisselle jetable, les pots et les barquettes en plastique, les petits emballages et les blisters.

Ces déchets sont mis en sacs par les habitants et déposés dans les bacs mis à leur disposition. Ils sont enlevés par les camions-poubelles qui les emmènent pour incinération et valorisation énergétique à l'UVETD de Savoie à Chambéry.

Cette collecte est encadrée par une réglementation qui doit assurer l'hygiène publique et la sécurité du personnel, chauffeurs et rippers.

Le tri sélectif se fait par l'action volontaire des habitants ; plusieurs études sont conduites pour faciliter son développement (aspects esthétiques des réceptacles, leurs regroupements). Les choix des modes de collecte dépendent des densités de population et des types d'habitats.

Cette filière est une source de recettes pour le service déchets de la CCCC.

Les taux de récupération font l'objet d'études tant sur le plan local, régional que national.

- les emballages recyclables (bacs jaunes) : bouteilles, bidons et flacons en plastique, boîtes alimentaires en acier et en aluminium, cartonnets et briques. Les erreurs de tri sont fréquentes : une astuce, la formule BBF – bouteilles, bidons, flacons en plastique. Ces emballages sont traités au centre de tri Valespace à Chambéry.
- les papiers (bacs bleus) : catalogues et annuaires, papiers, enveloppes, courriers, les prospectus et publicités, livres, cahiers, journaux et magazines. Après leur passage en centre de tri ils sont

recyclés en papèteries.

- le verre (bac vert) : bouteilles sans bouchons ni couvercles, ni capsules, pots et bocaux à l'exclusion de la vaisselle cassée qui se met dans les ordures ménagères. Le verre est regroupé à Belley (SME environnement) puis envoyé en verrerie.

En 2015 la collecte du verre a permis de reverser 1600 € à la ligue contre le cancer. Le verre représente pour le service déchets de la CCCC une recette de l'ordre de 150 000 € pour 2015.

NOTA : Le logo point vert présent sur 90% des emballages ne veut pas dire que l'emballage sur lequel il est apposé est recyclable ; il signifie que le fabricant de l'emballage participe au financement de la gestion des déchets par le biais d'Eco-emballage/Adelphe.

Le tonnage de la collecte des déchets sur la CCCC en quelques chiffres :

○ ordures ménagères :	4290,86 t en 2014,	4153,47 t en 2015	soit -3,20%.
○ emballages :	176,71 t en 2014,	169,71 t en 2015	soit -3,96%
○ papiers :	328,30 t en 2014,	292,86 t en 2015	soit -10,80%
○ verres :	579,27 t en 2014,	580,15 t en 2015	soit + 0,15%

1.2. les déchèteries :

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants de la CCCC, une à Entre-deux-Guiers et une à Saint Pierre d'Entremont. Ces déchèteries sont accessibles gratuitement pour les habitants ; une redevance est demandée aux professionnels à l'exception des cartons, ferrailles et papiers (végétaux et bois 8 euros/m³, amiante 50euros/m³, autres déchets 15 euros/m³).

En 2014 les deux déchèteries ont collecté 5241,1 tonnes de déchets et 5362,38 t en 2015 soit +2,32%.

A Saint Pierre d'Entremont la déchèterie a collecté 258,96 tonnes en 2014 et 260,62 tonnes en 2015 soit +0,64%.

- les textiles : récupération des vêtements usagés ou déchirés mais propres, le linge de maison, les chaussures mises par paires, la maroquinerie (sacs, ceintures...) et les peluches. Les textiles doivent être conditionnés en sacs. La valorisation des tissus se fait par le réemploi direct, sous forme de chiffons d'essuyage et par effilochage pour la matelasserie, la papeterie et les non-tissés. En 2014, 29,33 tonnes ont été récupérées contre 33 tonnes en 2015.
- les DDS, déchets diffus spécifiques ménagers : produits d'entretien, produits de bricolage et de jardinage tous issus de produits chimiques présentant un risque pour la santé et l'environnement. Ces déchets sont traités dans des centres spécialisés.
- les DEEE, déchets d'équipements électriques et électroniques : petits appareils électroménagers, petits appareils de bricolage, gros appareils électroménagers y compris les appareils pour le froid, écrans d'ordinateurs et de télévisions. Les autres équipements informatiques, hors écrans, et les câbles doivent être mis dans les conteneurs PAM (petits appareils en mélange). 150 tonnes ont été récupérés en 2015 et ont rapportés 15.000 euros.
- les piles et les petites batteries : pour ces déchets des efforts importants restent à faire, seulement 1/3 sont récupérés, 1/3 sont en service ou en attente chez les habitants et le dernier 1/3 se retrouve dans les ordures ménagères et passe dans les incinérateurs en produisant des produits toxiques alors que 80% des métaux composant ces déchets pourraient être récupérés. Des bacs de collecte sont à disposition en mairie et dans certains commerces.
- les DASRI, déchets d'activités de soins à risques infectieux : tous ces déchets piquants, coupants et perforants doivent être disposés dans des boîtes jaunes mises gratuitement à la disposition des utilisateurs par les pharmaciens. Ces déchets sont traités spécialement à Vénissieux (69). La part croissante des soins dispensés à domicile nécessite une vigilance accrue de tous les acteurs, patients et personnels soignants.
- les lampes : toutes les lampes de types fluo-compact, à LED, tubes fluorescents, lampes à sodium haute pression sont interdites dans les poubelles, elles doivent être déposées en déchèteries ou bien remises dans les bacs mis à la disposition des clients dans les magasins. Elles sont valorisées par production d'énergie et récupération de matière.

1.3. Les bio déchets :

Ce sont les déchets alimentaires et les déchets de cuisine à l'exception des huiles. Dans ce type de déchets entrent également les déchets verts issus du jardin. Les bio déchets peuvent être traités de façon individuelle ou collective par le compostage. Des composteurs de proximité sont installés à Entre-deux-Guiers et à Saint Pierre de Chartreuse.

Des composteurs individuels de 520 litres peuvent être fournis par la CCCC pour 20 euros ainsi que des lombricomposteurs. Le lombricompostage demande des soins adaptés s'appuyant sur des connaissances précises.

Pour faciliter le traitement des déchets verts des broyeurs électriques sont mis gracieusement à la disposition des habitants (diamètre des branchages inférieur à 3 cm).

1.4. Financement du service déchets (année 2016)

- charges: 1 849 000 euros (collecte, déchetteries, ramassage, salaires)
- produits: 390 000 euros (reprises de déchets recyclés, primes éco emballage, composteurs..)
- reste à financer / coût net : 1 459 000 euros

Le financement du coût net sera assuré en 2016 par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; cette taxe est calculée sur la même base que la taxe foncière des propriétés bâties. Pour financer le service, le taux de la TEOM est de 9,87%. Dans l'avenir, cette taxe pourrait être composée d'une part fixe et d'une part variable incitative (système de collecte avec comptage par foyer des quantités déposées).

En cas de location des propriétés la TEOM sera répercutée par le propriétaire sur le locataire.

1.5. Echanges / questions diverses sur les déchets

- des gravats et des déchets en verre se retrouvent dans les poubelles d'ordures ménagères ; cela augmente le tonnage des collectes donc leur coût de ramassage tout en réduisant les recettes.
- au contrôle visuel, à la réception des camions, celui-ci peut être refusé.
- dans les déchets de type DASRI il peut y avoir des déchets radioactifs ; dans ce cas le camion est bloqué par le portique de détection. Le coût d'un camion refusé est de l'ordre de 800 euros.
- au cours de la discussion il ressort que la production et la collecte des déchets est très dépendante des comportements individuels et collectifs.
- en cas d'incidents (poubelles cassées, bacs de recyclages pleins, gravas ou encombrants déposés en bord de route ou autres) s'adresser au **service déchets de la CCCC - tél : 04 76 66 65 24 - email : p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr**

2. Actualités

2.1. Aménagement de la traversée du bourg

Les comptes rendus et les documents du projet sont sur le site internet communal. Le maître d'oeuvre a été choisi : Alpes Etudes & ESAU. La 1ère phase de travaux est programmée pour 2016. Elle concerne la liaison le bourg – le Replat. Des tests pour la position des écluses sont prévus : route du Replat : en mai / juin. Devant le cimetière : en juillet/août.

Devenir des bâtiments désaffectés : Une première réunion du groupe de travail est prévue le 19 mai à 20h30 avec l'aide de CAP Rural

2.2. Comptes administratifs 2015

Budget général : Les dépenses de fonctionnement sont de 481 k€, celles d'investissement sont de 1045 k€. Le résultat cumulé est de 137 k€ et 235 k€ avec les « reste à réaliser ».

Budget annexe assainissement : les dépenses de fonctionnement sont de 139 k€, celles d'investissement sont de 118 k€. Le résultat cumulé est de -11,7 k€.

2.3. Budgets primitifs 2016 (pas encore voté)

Fusion des deux budgets pour faciliter l'équilibrage des comptes.

Augmentation des dépenses (contributions, charges à caractère général, personnel), baisse des dotations. Cela réduit la marge de manoeuvre et notre capacité d'investissement.

En investissement les principales opérations sont : aménagement de la traversée du bourg / phase 1 ; réfection de la sous station de chauffage du bâtiment Notre Dame ; programme de travaux de voirie

(route des Varvat, chemin aux courriers) ; fins de programme (appartements des Bandet, camping, étude éclairage public). Pas d'investissement sur l'éclairage public cette année car pas de subvention.

2.4. Communauté de communes

PLUiH (bureau d'études EPODE) : La phase de diagnostic est en cours. Prochaine réunion publique le 26 septembre à 20h. Un questionnaire habitants est en ligne : <http://coeurdechartreuse.fr/>

Projet de territoire (bureau d'études ARGOS). Le diagnostic a été réalisé. La construction de la stratégie est en cours. Prochain atelier pour les socio professionnels le 3 mai.

Communication : Parution du journal de la CCCC. Construction du site internet en cours.

2.5. Accueil des migrants

Accueil d'une famille (mère, grand mère et 3 enfants de 2, 4 et 6 ans) dans un logement communal vacant mis à disposition gratuitement et remis en état par des bénévoles. Les charges locatives sont prises en charge par les associations Savoie Solidarité Migrants et Entremonts et peuple (grâce aux dons)

2.6. Organisation / administration

Arrivée de Virginie BOEHM au secrétariat de mairie.

2.7. Autres informations

La direction de La Poste propose de créer une maison de service au public dans les locaux du bureau de poste : projet prévu pour 2016.

3. Questions diverses.

Assainissement collectif aux Tardy : le schéma directeur d'assainissement prévoit la collecte et le raccordement au réseau d'assainissement collectif du hameaux des Tardy par les Teppaz. Le phasage des travaux prévoit le raccordement des Tardy et des Teppaz après le Pré du Comte, les Vincent, les Claret, les Courriers. La compétence assainissement collectif sera transférée à la CCCC entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2020. D'ici là, au mieux la commune réalisera les travaux de raccordement du lotissement du Pré du Comte. Les autres phases de travaux de raccordement seront de la responsabilité de la CCCC qui devra établir le schéma directeur de l'assainissement à l'échelle des 17 communes. En conséquence, il n'est pas possible actuellement d'indiquer une date de travaux. C'est pourquoi les installations d'assainissement non collectif continueront d'être contrôlées régulièrement par le SPANC qui demandera aux habitants de mettre ou maintenir leur installation en conformité.

Prochain conseil de Hameaux : chez Dominique et Catherine Girerd au Claret

Thème : le projet de territoire de la CCCC

Samedi 30 septembre 2016 à 17h00